



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
16 mars 2017
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2017

30 mai-9 juin 2017, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport de la première session ordinaire de 2017
(30 janvier-3 février 2017, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
Débat consacré au PNUD	2
II. Déclaration de l'Administratrice, programmes de pays et questions connexes	2
III. Évaluation	7
IV. Questions financières, budgétaires et administratives	9
Débat consacré au FNUAP	9
V. Déclaration du Directeur exécutif, programmes de pays et questions connexes	9
VI. Évaluation	14
Débat consacré à l'UNOPS	16
VII. Déclaration de la Directrice exécutive	16
Débat consacré aux questions communes	17
VIII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	17
IX. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA	20
X. Questions diverses	22



I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège, à New York, du 30 janvier au 3 février 2017. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations et les a remerciées pour la confiance qu'elles lui ont témoignée sous sa direction et leur participation active aux travaux du Conseil.

2. Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, celui-ci a élu pour 2017 le Bureau suivant :

Président : S. E. M. Ib Petersen (Danemark)
 Vice-Président : S. E. M. Omar Annakou (Libye)
 Vice-Président : M. Talal Aljamali (Yémen)
 Vice-président : S. E. M^{me} Laura Elena Flores Herrera (Panama)
 Vice-président : M^{me} Carolina Popovici (République de Moldova)

3. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2017 (DP/2017/L.1) et approuvé le rapport de la deuxième session ordinaire de 2016 (DP/2017/1). Le Conseil d'administration a adopté le plan de travail annuel pour 2017 (DP/2017/CRP.1) et approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2017.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2016 figurent dans le document publié sous la cote DP/2017/2, qui peut être consulté sur le site Web du PNUD.

5. Le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci--après pour ses sessions de 2017 :

Session annuelle de 2017 : 30 mai-9 juin 2017
 Deuxième session ordinaire de 2017 : 5-11 septembre 2017

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice, programmes de pays et questions connexes

6. Dans ses observations liminaires au Conseil d'administration (disponibles sur le site Web du PNUD), l'Administratrice du PNUD a commencé par présenter une vidéo sur le rôle du PNUD dans le relèvement et la reconstruction en Haïti. Elle a félicité le président du Conseil d'administration et les nouveaux vice-présidents pour leur élection, et a rendu hommage au président et aux vice-présidents sortants. L'Administratrice a noté que c'était une année très importante pour le PNUD, car il travaillera avec le Conseil d'administration à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique qui guidera le travail de l'organisation sur la période 2018-2021. Elle a indiqué qu'elle avait informé le Secrétaire général de son intention de quitter le PNUD à la fin de son deuxième mandat en avril. Elle a remercié le Conseil d'administration pour son appui tout au long de son mandat.

7. S'agissant des travaux actuels, l'Administratrice a commencé par décrire les contributions et les réponses du PNUD aux résultats des principaux processus de développement de 2016, notamment la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, le Nouveau programme pour les villes, la Conférence de Marrakech sur les changements climatiques (COP 22) de Marrakech et la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 13). Elle a noté que le PNUD était le principal organisme mettant en œuvre les initiatives liées aux changements climatiques dans le système des Nations Unies pour le développement, avec un portefeuille de financements de plus de 2,8 milliards de dollars dans 140 pays, et la mobilisation de cofinancements à hauteur de 5,65 milliards de dollars. Le PNUD dispose par ailleurs du plus grand portefeuille d'activités liées à la biodiversité et aux écosystèmes du système des Nations Unies pour le développement, avec près de 400 projets dans 120 pays représentant une valeur de 1,6 milliard de dollars de financements qui ont permis de mobiliser 5,1 milliards de dollars de cofinancement.

8. Dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen quadriennal complet pour la période 2017-2020, l'Administratrice a noté que les États Membres souhaitaient que le système des Nations Unies pour le développement fournisse un appui cohérent et intégré à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a également souligné que le principe général du Programme 2030 était de ne pas faire de laissés-pour-compte, et que, dans cette optique, le système des Nations Unies devrait travailler dans le cadre global de la Charte et surmonter sa compartimentation. À cette fin, elle a indiqué que les capacités d'analyse et de planification communes étaient actuellement renforcées, de même que le recours à la programmation conjointe et aux financements conjoints pluriannuels, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation conjoints. La transparence et la fréquence des rapports communs sur les résultats sont également en cours d'amélioration. Elle a en outre souligné que, en tant que chef de file du système des coordonnateurs résidents, il était normal que le PNUD supporte l'essentiel des dépenses du système des coordonnateurs résidents, notant, toutefois, qu'il s'était avéré difficile d'obtenir un appui de toutes les entités du système pour la prise en charge d'une petite partie des coûts. Elle a exprimé l'espoir qu'un examen indépendant permettrait de régler ces questions. En ce qui concerne le financement, l'Administratrice a noté que le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) étudiait activement diverses options de financement pour la mise en œuvre du Programme 2030 et a indiqué que le GNUM avait atteint les dernières étapes dans la mise en place d'un fonds commun du GNUM à l'appui du Programme 2030, qui faciliterait la fourniture d'un soutien stratégique intégré à la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national.

9. L'Administratrice a déclaré que des progrès constants étaient réalisés sur le nouveau plan stratégique du PNUD pour 2018-2021. Elle a affirmé que la vision du nouveau plan s'appuierait sur la vision actuelle qui consiste à aider les pays à assurer simultanément l'élimination de la pauvreté et une réduction sensible des inégalités et de l'exclusion. Toutefois, elle a noté l'apparition de certaines tendances, au niveau mondial, qui contribueraient probablement à façonner le nouveau plan stratégique, notamment a) la nécessité d'apporter des réponses à des crises qui perdurent, l'extrémisme violent, les déplacements forcés de population et les grands mouvements migratoires; b) les effets croissants du changement climatique et les engagements pris à l'échelle mondiale pour y remédier, qui appellent à soutenir une accélération de l'adaptation et de nouveaux modèles de

croissance inclusive et à faibles émissions de carbone; c) l'urbanisation rapide, en particulier dans les pays en développement, ainsi que les défis et perspectives qui y sont associés; et d) les niveaux croissants ou élevés d'inégalité dans de nombreux pays et les répercussions sur l'économie, la gouvernance, le développement humain et la cohésion sociale. Elle a assuré que le PNUD ferait appel à la large gamme d'acteurs du développement et de mécanismes de financement actuellement disponibles, et notamment au rôle accru de la coopération Sud-Sud comme complément de l'aide publique au développement.

10. L'Administratrice a signalé que le PNUD avait entrepris des missions de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques dans neuf pays l'année dernière, conformément à l'approche approuvée par le GNUD en matière de soutien aux pays pour la mise en œuvre du Programme 2030. Elle a déclaré que 40 autres missions de ce type étaient prévues pour l'année en cours. Outre la Campagne d'action en faveur des objectifs de développement durable menée par le PNUD au nom du système des Nations Unies pour le développement, l'Administratrice a décrit d'autres domaines de contribution du PNUD aux progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs. Parmi ceux-ci, il convient de citer l'élaboration d'indicateurs mondiaux propres aux objectifs de développement durable, l'aide aux pays pour l'évaluation et l'amélioration de leurs capacités nationales en matière de données relatives à la réalisation de ces objectifs, et la fourniture d'une assistance technique aux pays qui entendent présenter des examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui aura lieu en juillet de cette année.

11. En ce qui concerne les travaux dans les situations de crise, l'Administratrice a informé le Conseil d'administration sur les efforts déployés par le PNUD en Syrie, au Liban, en Jordanie, en Iraq, en Libye, au Yémen, en Somalie, au Soudan du Sud, en République centrafricaine, au Nigeria et en Gambie.

12. L'Administratrice a ensuite présenté diverses évaluations des programmes et des opérations du PNUD. Elle a indiqué que l'évaluation de l'efficacité institutionnelle réalisée par le Bureau de l'Audit et des investigations et le Bureau indépendant d'évaluation avait mis en évidence une amélioration de la qualité des descriptifs de programme de pays. En outre, dans le cadre du dernier audit pour l'exercice clos en décembre 2015, le PNUD s'est vu délivrer pour la onzième année une opinion sans réserve par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies. L'Administratrice a également pris note de l'évaluation globalement positive de ses activités pilotes menées au titre de la politique d'appui budgétaire direct et de fonds commun, pour laquelle le PNUD demandera une prolongation de validité, compte tenu de l'importance de l'appui budgétaire sectoriel et des fonds communs pour la mise en œuvre du Programme 2030.

13. L'Administratrice a exprimé sa gratitude pour les contributions des partenaires aux ressources ordinaires. À cet égard, elle a en particulier salué les États Membres qui ont augmenté leurs contributions aux ressources ordinaires, qui ont rejoint pour la première fois les rangs des contributeurs aux ressources ordinaires ou qui ont recommencé à verser des contributions et qui ont pris l'engagement d'un financement pluriannuel au titre des contributions de base. Elle a également remercié les contributeurs aux nouveaux guichets de financement du PNUD. Décrivant les efforts déployés par le PNUD pour diversifier sa base de ressources, elle a indiqué que les flux de financement globaux versés au PNUD par les institutions financières internationales avaient augmenté de 44 % l'année dernière.

Elle a également fait état d'un nouveau programme de dons de grande valeur, qui a permis d'accroître la visibilité du PNUD auprès de nouveaux partenaires potentiels, et du lancement de la plateforme de dons en ligne, avec le soutien du Royaume d'Arabie saoudite. Enfin, elle a attiré l'attention sur la première contribution du secteur privé aux ressources ordinaires, versée par le Japan Innovation Network.

14. Afin de rendre hommage à l'Administratrice dans le cadre de sa dernière intervention devant le Conseil, le Président du Conseil d'administration a proposé l'adoption d'une résolution en reconnaissance de l'Administratrice et de son mandat. Les délégations ont rendu hommage à l'Administratrice et l'ont félicitée pour la façon dont elle a dirigé le PNUD.

15. Les délégations se sont félicitées de l'aperçu des réponses du PNUD aux résultats des récents processus de développement. Elles ont notamment félicité le PNUD d'avoir adhéré à la lettre et à l'esprit de la résolution sur l'examen quadriennal complet. Elles ont souligné que la résolution sur l'examen quadriennal complet fournissait un guide stratégique à long terme permettant d'harmoniser les travaux du système des Nations Unies pour le développement, en exhortant tous les fonds et programmes à appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable de manière intégrée et coordonnée. Elles ont souligné l'importance de l'appui apporté par le PNUD aux efforts nationaux de développement et à la création de capacités nationales pour atteindre les objectifs de développement. Se référant au Programme 2030, les délégations ont souligné l'impératif d'intégration et le mandat fondamental consistant « à ne pas faire de laissés-pour-compte ». Elles ont demandé instamment au PNUD de rester souple et de s'adapter aux différents besoins et contextes nationaux, notamment ceux des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire. Les délégations ont également affirmé la nécessité de renforcer le système des coordonnateurs résidents et ont encouragé le PNUD à donner l'exemple en favorisant une collaboration collégiale et dynamique entre les membres du système des Nations Unies pour le développement en vue de renforcer la coopération et la coordination.

16. Notant que le plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 serait le premier adopté dans le cadre du Programme 2030, les délégations ont exprimé leur enthousiasme à propos du processus d'élaboration du nouveau plan. Elles ont demandé instamment au PNUD de travailler avec les délégations de manière transparente et ouverte afin d'élaborer un plan qui reflète les intérêts et les priorités des États Membres et qui les aide notamment à atteindre les objectifs de développement durable. Les délégations ont décrit le contexte mondial dans lequel le prochain plan stratégique devra faire preuve d'efficacité, notamment les répercussions des crises prolongées en matière de sécurité et sur le plan humanitaire, et les changements climatiques. Elles ont exhorté le PNUD à intensifier son appui aux pays dans le renforcement de la résilience et la promotion d'un développement inclusif, en mettant l'accent sur l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des plus pauvres et des plus vulnérables, y compris des personnes handicapées. Certaines délégations ont encouragé le PNUD à trouver de nouvelles façons de travailler pour améliorer l'efficacité et l'efficacités, obtenir des résultats et maximiser son impact dans les pays qu'il sert, notamment en coordonnant l'élaboration de son plan stratégique avec ceux des autres fonds et programmes.

17. Un certain nombre de délégations ont mis l'accent sur la préparation et la présentation des différents plans stratégiques pour les fonds, programmes et

institutions spécialisées. Elles ont demandé à être informées des travaux et des résultats du groupe de travail mixte des Nations Unies, créé pour assurer une approche coordonnée dans le processus, la structure et la complémentarité des plans stratégiques des différentes organisations, et ont demandé que les organisations revoient et harmonisent leurs échéances, et que des options stratégiques et un projet soient distribués aux délégations au moins une semaine avant l'atelier prévu en mars 2017. Elles ont souligné que chaque plan devrait comporter un en-tête expliquant l'approche recommandée par le Groupe des Nations Unies pour le développement et la contribution spécifique de chaque organisation. Dans le même ordre d'idées, certains intervenants ont noté que le Conseil fonctionnerait mieux s'il recevait la documentation bien avant les sessions du Conseil, ce qui faciliterait la réflexion et donnerait lieu à des réponses plus constructives.

18. Les délégations ont reconnu les améliorations apportées dans les domaines de la transparence des opérations et de la communication des résultats. Dans le même temps, les délégations ont souligné l'importance d'améliorer davantage l'efficacité, l'efficience et la flexibilité nécessaires pour répondre rapidement aux situations dans les pays. De nombreuses délégations ont appelé à renforcer la coordination entre les équipes de pays des Nations Unies afin qu'elles soient mieux unies dans l'action. Certaines délégations ont demandé au PNUD de mieux synchroniser son processus de réforme avec celles des autres fonds et programmes, afin de permettre aux États Membres de suivre plus facilement les progrès réalisés au sein du système des Nations Unies pour le développement.

19. Les délégations ont exprimé leur préoccupation face à la diminution de la proportion des ressources ordinaires par rapport aux autres ressources, notant que les défis actuels en matière de développement mettaient en évidence la vitalité du mandat du PNUD et montraient à nouveau à quel point il était important de pouvoir compter sur des ressources ordinaires prévisibles, stables et adéquates. Les délégations ont loué les efforts visant à élargir la base de ressources du PNUD, notamment grâce à de nouvelles modalités de financement avec les pays de programme, de nouveaux modèles de financement, et une base élargie de partenaires, en particulier les institutions financières internationales et le secteur privé. Les délégations ont également appuyé les efforts déployés par le PNUD pour promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Elles ont encouragé le PNUD à intégrer dans le nouveau plan stratégique la capacité d'adaptation pour répondre aux nouvelles tendances financières et aux changements dans la communauté de partenaires.

20. En réponse, l'Administratrice a remercié les délégations pour leurs déclarations, et en particulier pour leurs observations utiles sur le prochain plan stratégique du PNUD pour 2018-2021. Elle a souligné l'engagement pris par le PNUD de répondre aux besoins des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire. Elle a noté les risques que le changement climatique et l'extrémisme violent font peser sur le développement, et a promis que l'élimination de la pauvreté demeurerait au cœur de la programmation du PNUD. L'Administratrice a déclaré que le PNUD travaillait activement avec les autres fonds et programmes afin d'harmoniser la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet, notamment en participant à l'élaboration d'un cadre commun. Elle a également affirmé l'engagement ferme et continu du PNUD en faveur de la transparence. Enfin, elle a remercié les États Membres de leur volonté de doter le PNUD des ressources nécessaires, indiquant qu'un financement

prévisible était essentiel pour que l'organisation puisse répondre efficacement aux crises. L'Administratrice a conclu en remerciant à nouveau les délégations du chaleureux hommage qu'ils lui ont présenté pour le dynamisme dont elle a fait preuve à la tête de l'organisation.

21. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/1 sur l'hommage à M^{me} Helen Clark, Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement de 2009 à 2017.

Programmes de pays et questions connexes

22. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour. Les directeurs régionaux du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Afrique ont donné des précisions sur les projets de descriptif de programme de pays pour Haïti, le Botswana et le Tchad.

23. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à la décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays suivants : Haïti (DP/DCP/HTI/3) pour l'Amérique latine et les Caraïbes; Botswana (DP/DCP/BWA/2) et Tchad (DP/DCP/TCD/3) pour l'Afrique.

III. Évaluation

24. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour et l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la corruption et ses causes (DP/2017/4). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la réponse de l'administration à l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la corruption et ses causes (DP/2017/5).

25. Les membres du Conseil d'administration ont remercié le Bureau indépendant d'évaluation pour son rapport sur la contribution du PNUD à la lutte contre la corruption et ses causes ainsi que l'administration pour sa réponse. Notant que le Programme 2030 souligne l'importance de la lutte contre les flux financiers illicites, les délégations ont félicité le PNUD d'avoir pris l'initiative à cet égard en intégrant des mesures de lutte contre la corruption dans ses programmes et politiques. Elles ont demandé instamment au PNUD de procéder à l'élaboration d'une stratégie globale de lutte contre la corruption, et de renforcer ses capacités internes pour obtenir de meilleurs résultats dans les initiatives de lutte contre la corruption. Après avoir constaté le manque de ressources disponibles au niveau national pour les initiatives spécifiques de lutte contre la corruption, ce qui rend difficile l'intégration de cette dernière dans tous les secteurs, les délégations ont encouragé le PNUD à s'employer activement à débloquer de nouvelles sources de financement et à créer des synergies avec d'autres acteurs du développement, tels que la Banque mondiale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime.

26. Les délégations ont exhorté le PNUD à concentrer ses efforts sur les cas où il existe une forte volonté politique et une appropriation nationale du programme de lutte contre la corruption, plutôt que sur la seule base de la représentation. Elles ont affirmé que la lutte contre la corruption devait occuper une place centrale dans le plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, sur la base de l'objectif de développement durable 16, et qu'elle devait être une priorité de l'action du PNUD

dans des contextes à haut risque comme les États fragiles. Les délégations ont également demandé au PNUD de veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient dûment intégrées dans ses activités de lutte contre la corruption.

27. En réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a affirmé que le PNUD chercherait à s'engager davantage dans la programmation conjointe. Il a indiqué que, bien que le PNUD ait acquis une grande visibilité pour ses actions de lutte contre la corruption en raison de son envergure mondiale, ces actions étaient entravées par la réduction des ressources ordinaires.

28. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a déclaré que de nombreux gouvernements avaient démontré leur volonté de lutter contre la corruption et de collaborer avec le système des Nations Unies pour le développement et les États Membres à cet égard. Notant que les recherches du PNUD indiquaient que les données publiques et les procédures transparentes étaient plus efficaces que les groupes de surveillance et les commissions parlementaires de lutte contre la corruption, il a décrit les travaux du PNUD en matière de gouvernance électronique et de solutions technologiques, et s'est engagé à intégrer les activités de lutte contre la corruption plus profondément dans le cadre plus large des efforts de réforme institutionnelle. Il a donné plusieurs exemples d'initiatives de lutte contre la corruption au niveau national, citant les efforts réalisés au Mexique pour protéger les ressources naturelles, au Panama pour améliorer la transparence et au Gabon pour éduquer les enfants sur la manière dont la corruption touche la vie quotidienne. Enfin, il a déclaré qu'environ quatre pour cent des ressources ordinaires du PNUD étaient consacrées à des activités de lutte contre la corruption et a noté que les contributions des États Membres à la consolidation de la paix finançaient également des initiatives de lutte contre la corruption.

29. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a ensuite présenté l'évaluation du développement tenant compte de la question du handicap au PNUD (DP/2017/6). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la réponse de l'administration à l'évaluation du développement tenant compte de la question du handicap au PNUD (DP/2017/7).

30. Les délégations ont salué les contributions du PNUD à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les résultats qu'elle a obtenus jusqu'ici en appuyant les améliorations tenant compte du handicap apportées aux cadres juridiques et politiques. Elles ont indiqué que le PNUD était bien placé pour défendre les intérêts des personnes handicapées, et ont exhorté le PNUD à utiliser son rôle de coordonnateur résident pour promouvoir des programmes et des politiques tenant compte du handicap dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Elles ont demandé que le plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 comprenne des cibles, des initiatives et des objectifs clairs en matière de prise en compte du handicap, ainsi qu'un plan d'action pour assurer la conduite du processus à la lumière des recommandations de l'évaluation. Elles ont demandé instamment au PNUD d'accorder la priorité à l'intégration de la question du handicap dans ses propres installations et ses effectifs, et de renforcer la collecte et l'analyse des données sur les personnes handicapées.

31. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/2 sur l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la corruption et ses causes et sur la réponse

de l'administration; ainsi que sur l'évaluation du développement tenant compte de la question du handicap au PNUD et la réponse de l'administration.

IV. Questions financières, budgétaires et administratives

32. Le Directeur adjoint du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour et l'évaluation des activités pilotes menées dans le cadre des politiques d'appui budgétaire direct.

33. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le rapport sur l'évaluation. Ils ont reconnu que l'appui budgétaire direct faisait partie des réponses et des outils flexibles dont disposait le PNUD pour soutenir le Programme 2030. Dans le même temps, les délégations ont exhorté le PNUD à veiller à ce que l'appui budgétaire direct ait pour rôle principal de soutenir les capacités nationales et l'élaboration des politiques, et à utiliser la modalité de l'appui budgétaire sectoriel uniquement dans des cas exceptionnels, en réponse à une demande clairement exprimée, avec des rôles clairement définis pour le PNUD.

34. En réponse, le Directeur adjoint du Bureau des services de gestion du PNUD a assuré les membres du Conseil que l'appui budgétaire direct ne serait appliqué que dans des cas exceptionnels. Il a décrit les divers niveaux de l'atténuation des risques et les contrôles internes associés à l'appui budgétaire direct. Réaffirmant cette position, les directeurs du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD ont tous deux confirmé aux délégations que le PNUD utilisait la modalité uniquement en réponse à une demande nationale de renforcement de l'appui en matière de politiques, plutôt que pour financer la prestation de services.

35. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/3 sur l'évaluation des activités pilotes menées dans le cadre des politiques d'appui budgétaire direct.

Débat consacré au FNUAP

V. Déclaration du Directeur exécutif, programmes de pays et questions connexes

36. Dans sa déclaration au Conseil d'administration, le Directeur exécutif du FNUAP a appelé l'attention sur la participation active du Fonds dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014, que le FNUAP assure en collaboration étroite avec d'autres organisations du système des Nations Unies pour le développement et conformément à l'examen quadriennal complet de 2016 des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, énoncé dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale. Il a souligné que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes demeuraient les principales priorités dans le nouveau plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021, comme cela a été réaffirmé à l'occasion d'un atelier organisé à l'intention des membres du Conseil sur le plan stratégique en décembre 2016. Il a ajouté que le nouveau plan stratégique avait été élaboré en collaboration étroite avec toutes les parties prenantes. Le Fonds

contribue également activement au groupe de travail sur la planification stratégique du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) afin de faire concorder et de relier entre eux les plans stratégiques des organisations du système des Nations Unies pour le développement, le Programme 2030, les objectifs de développement durable et l'examen quadriennal.

37. Le Directeur exécutif a affirmé que le plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 placerait le Fonds en solide position dans le cadre du Programme 2030, et qu'il mettrait l'accent sur l'obtention de résultats porteurs de transformation, basés sur des données factuelles solides et guidés par la « cible », en réponse aux crises humanitaires et aux problèmes de développement à l'échelle mondiale. Si des progrès considérables ont été accomplis, en particulier dans l'amélioration de la santé maternelle, le Fonds a continué de se heurter à des difficultés, notamment à des contraintes financières, un environnement politique marqué par l'incertitude, des déplacements atteignant des niveaux historiques, des besoins humanitaires exacerbés et un recul dans le domaine de la santé sexuelle et procréative et des droits liés à la procréation, ainsi que de l'égalité des sexes. Afin de veiller à ce que le FNUAP puisse s'acquitter de son mandat, il a demandé aux membres du Conseil d'honorer leurs engagements financiers en faveur du Fonds et d'accroître le financement au titre des ressources ordinaires (de base), le cas échéant, en particulier pour compenser les mesures d'austérité récentes et en cours.

38. Le Directeur exécutif a noté que le Fonds continuait d'examiner des moyens de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité par la cartographie des coûts, le gel des postes vacants, la rationalisation des processus et la libération des moyens matériels et humains. Ces efforts consistent notamment à ajuster le modèle opérationnel pour faire face aux changements dans les environnements locaux et mondiaux, et à emprunter une approche différenciée mieux adaptée aux besoins des pays. De même, le FNUAP est en train d'adapter ses stratégies de financement dans le nouveau plan afin de répondre à l'évolution des contraintes et des solutions financières, tout en élargissant la base des donateurs et en s'appuyant davantage sur les possibilités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire. Cela passe par des efforts concertés destinés à mobiliser des ressources alternatives et allant de pair avec une amélioration de l'efficacité, de l'efficience et des performances de l'organisation.

39. Sur le front humanitaire, un domaine où les membres du Conseil ont exhorté le FNUAP à jouer un rôle toujours croissant, le Directeur exécutif a appelé l'attention sur les services du Fonds en matière de santé sexuelle et procréative et de droits liés à la procréation, notamment la lutte contre violence sexiste, dans les situations de crise et de conflit, de l'Afghanistan au Mali et de la République centrafricaine à la République arabe syrienne. Ces efforts ont considérablement soulagé des millions de femmes, de filles, d'adolescents et de jeunes, en favorisant une transition plus fluide entre crise et développement.

40. S'agissant des données, le Directeur exécutif a souligné que le FNUAP, qui est l'une des nombreuses organisations du système des Nations Unies pour le développement engagées dans ce domaine, a un rôle unique à jouer pour appuyer les systèmes de données relatives à la démographie et à la santé sexuelle et procréative, souvent en partenariat avec toute une série de réseaux de données et sur la base de 40 années d'appui aux recensements nationaux. De même, le Fonds a un rôle particulier à jouer en aidant les pays à tirer parti du dividende démographique grâce

à des activités de sensibilisation, d'engagement et de planification familiale, comme cela a été démontré lors du 28^{ème} Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba en janvier 2017. Le travail du Fonds dans ce domaine est indispensable pour que les promesses de transformation du Programme 2030 se concrétisent, notamment ses effets sur les adolescentes, en fournissant des espaces sûrs, un accompagnement, des cours d'alphabétisation et de préparation à la vie active, une éducation sexuelle complète et des services de santé sexuelle et procréative. Le Directeur exécutif a demandé aux membres du Conseil d'administration de s'assurer que le Fonds joue un rôle crucial en aidant les filles dans le monde entier à aller à l'école et à y rester; à vivre sans subir les mariages d'enfants, les grossesses précoces et la violence; à connaître et à exercer leurs droits; ainsi qu'à réaliser pleinement leur potentiel et à contribuer à un monde meilleur.

41. Les membres du Conseil ont souligné l'importance de 2017 pour le FNUAP, qui parachèvera cette année son nouveau plan stratégique pour 2018-2021, lequel, ont-ils souligné, devrait renforcer son mandat au titre de la CIPD et du Programme 2030. Ils ont déclaré continuer d'appuyer énergiquement les travaux du FNUAP dans les pays en situation de crise et ceux qui ne le sont pas. Ils se sont félicités de l'attention accordée par le Fonds à la planification familiale, au dividende démographique, à l'intervention humanitaire rapide et au renforcement de la résilience, ainsi qu'aux données relatives au développement, conformément aux principes de la CIPD, au Programme 2030 et à l'examen quadriennal de 2016. Ils ont souligné que le mandat du Fonds était essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable, tandis que l'examen quadriennal constituait un excellent cadre pour la cohérence du système des Nations Unies pour le développement, élément nécessaire au succès du mandat du FNUAP.

42. Les délégations ont fermement appuyé l'approche fondée sur les droits de l'homme du Fonds et l'attention accordée par ce dernier aux personnes les plus vulnérables, en particulier les adolescentes et les jeunes. Malgré les progrès réalisés en matière de santé maternelle et une réduction notable de la mortalité maternelle, il a été demandé au Fonds d'intensifier ses efforts dans ce domaine. D'autres délégations ont invité le FNUAP à poursuivre ses efforts pour éradiquer les mutilations génitales féminines/l'excision. D'autres encore ont indiqué que la lenteur de la réforme de l'ONU pourrait avoir des incidences négatives sur la mise en œuvre du Programme 2030 et la capacité du Fonds à produire des résultats, en particulier dans les conflits prolongés et les situations de crise. Elles ont encouragé le FNUAP et le système des Nations Unies pour le développement à poursuivre les mesures destinées à assurer la cohérence qui ont été énoncées et réaffirmées dans l'examen quadriennal, et elles attendent avec intérêt de débattre de la manière dont les recommandations du Secrétaire général sur l'examen quadriennal pourront faire avancer ces mesures. Un certain nombre de délégations ont noté que le nouveau plan stratégique pour 2018-2021 devrait refléter à la fois les principes de l'examen quadriennal sur la cohérence et les recommandations connexes du Secrétaire général. Elles ont également souligné l'importance, pour le Fonds et l'ensemble des organismes du système des Nations Unies pour le développement, de la responsabilité, de la transparence, du rapport qualité-prix, des services communs, de l'efficacité et du renforcement du suivi et de l'évaluation. Elles ont félicité le FNUAP pour ses impressionnantes interventions humanitaires et le travail inestimable qu'il accomplit afin de combler le fossé entre l'aide humanitaire et le développement, et elles ont encouragé le Fonds à suivre les accords conclus lors du

Sommet mondial sur l'action humanitaire en conformité avec le « grand compromis ».

43. La grande majorité des délégations se sont déclarées préoccupées par la poursuite de la tendance à la baisse des ressources de base, qui, ont-elles noté, devaient être stables et prévisibles pour que le FNUAP puisse s'acquitter de son mandat. De même, elles ont exprimé leur inquiétude à propos des réductions observées au niveau régional en raison des difficultés financières. Dans leur ensemble, les délégations se sont mutuellement encouragées à accroître leurs contributions, soulignant qu'une solide base de ressources ordinaires demeurait une priorité. Dans le même temps, elles ont recommandé que le Fonds ne ménage aucun effort pour rechercher des sources de financement plus larges et de nouveaux partenariats, notamment avec le secteur privé et à travers le financement national. Les délégations ont noté qu'en raison de la baisse constante des ressources de base, la cohérence interinstitutionnelle était plus importante que jamais. Les délégations ont félicité le FNUAP pour son engagement interinstitutionnel, la promotion de ses avantages comparatifs et son adaptabilité. En outre, deux délégations ont annoncé qu'elles parrainaient une nouvelle initiative mondiale de collecte de fonds appelé « She Decides » (Elle décide), qui comprend une plateforme pour les contributions du secteur privé.

44. Les États Membres ont salué les travaux du Fonds en matière de données pour le développement. Ils considèrent l'analyse et le partage des données, et la ventilation des données comme des moyens essentiels pour bâtir des partenariats et une volonté politique, et permettre au FNUAP de cibler et d'aider les plus vulnérables, afin de « ne pas faire de laissés-pour-compte ». Les travaux du Fonds relatifs aux données sur les tendances et les questions démographiques, notamment leurs effets sur les changements climatiques et les droits de l'homme, ont également été jugés essentiels. Les délégations ont considéré que le travail d'analyse des données du Fonds était vital pour que le FNUAP puisse adapter son assistance aux différentes conditions et situations nationales. Elles ont noté que son nouveau plan stratégique pour 2018-2021, sa stratégie de mobilisation des ressources et ses travaux devraient s'appuyer sur des données et des éléments de preuve, afin d'obtenir les résultats ciblés et d'assurer une plus grande efficacité. Elles ont souligné l'importance d'intégrer le suivi et l'évaluation dans tous les aspects du plan, afin qu'ils se répercutent dans la planification et la programmation.

45. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur les avantages et les inconvénients des programmes et des bureaux multipays. Elles ont noté que les pays situés dans des régions disposant de bureaux multipays du FNUAP (Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes), dont beaucoup sont des pays à revenu intermédiaire et des petits États insulaires en développement, sont particulièrement vulnérables aux chocs extérieurs. Ces régions et ces pays, ont-elles dit, exigent une approche différenciée adaptée à leurs besoins particuliers. Les délégations craignent que la diminution des ressources de base compromette les progrès durement acquis en matière de développement régional et oblige le Fonds à réduire les effectifs et les services. Certaines se sont inquiétées de ce que la proposition d'ajustement du modèle opérationnel puisse avoir une incidence négative sur les pays à revenu intermédiaire et les petits États insulaires en développement, une question qui, espèrent-elles, sera abordée dans le plan stratégique pour 2018-2021. D'autres ont appelé l'attention sur l'importance des activités du FNUAP dans les pays les moins avancés et la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul, en particulier dans

le renforcement des capacités locales pour les services de santé sexuelle et procréative.

46. Un certain nombre de délégations ont mis l'accent sur la préparation et la présentation des différents plans stratégiques pour les fonds, programmes et institutions spécialisées. Elles ont demandé à être informées des travaux et des résultats du groupe de travail mixte des Nations Unies, créé pour assurer une approche coordonnée dans le processus, la structure et la complémentarité des plans stratégiques des différentes organisations, et ont demandé que les organisations revoient et harmonisent leurs échéances et que des options stratégiques et un projet soient distribués aux délégations au moins une semaine avant l'atelier prévu en mars 2017. Elles ont souligné que chaque plan devrait comporter un en-tête expliquant l'approche recommandée par le Groupe des Nations Unies pour le développement et la contribution spécifique de chaque organisation. Dans le même ordre d'idées, certains intervenants ont noté que le Conseil fonctionnerait mieux s'il recevait la documentation bien avant les sessions du Conseil, ce qui faciliterait la réflexion et donnerait lieu à des réponses plus constructives.

47. En réponse, le Directeur exécutif a remercié les délégations de leur ferme appui au mandat du Fonds, tant politiquement que financièrement. Il leur a assuré que le FNUAP veillerait à ce qu'il soit tenu compte de leurs observations et recommandations dans le nouveau plan stratégique pour 2018-2021. Le FNUAP continuera de jouer un rôle actif au sein du groupe de travail mixte des Nations Unies, a-t-il dit, non seulement pour harmoniser les plans stratégiques des différents organismes, mais aussi pour assurer la fourniture coordonnée des services au niveau des pays et maximiser les ressources et l'aide fournies aux Gouvernements pour la réalisation du Programme 2030. Il a assuré aux membres du Conseil d'administration que le FNUAP poursuivrait sans relâche ses travaux sur des adolescentes et les filles, en particulier dans les situations de crise humanitaire, en mettant l'accent sur la parité des sexes et sur son approche fondée sur les droits de l'homme. Il a souligné que la CIPD avait précisé que le mandat du Fonds et tous les aspects de ses travaux, y compris la « cible », étaient clairement fondés sur les droits de l'homme et que ces derniers comprenaient également l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il a assuré le Conseil d'administration que les considérations d'ordre humanitaire seraient intégrées dans tous les éléments du plan stratégique pour 2018-2021, notamment les conflits et les questions climatiques, et que l'accent serait mis sur les régions et les pays particulièrement vulnérables, comme les petits États insulaires en développement. Il a souligné que les travaux du Fonds en matière de données, y compris la formation à leur collecte et à leur utilisation, étaient essentiels dans ces efforts, car ils permettaient de concevoir les politiques et de garantir les meilleurs résultats. Affirmant que le FNUAP continuerait de jouer un rôle de chef de file dans les domaines de la santé sexuelle et procréative, des droits liés à la procréation et de la planification familiale, il a noté que le nouveau plan stratégique pour 2018-2021 était le premier d'une série de trois plans stratégiques qui guideront les travaux du Fonds tout au long du Programme 2030. L'accès universel à la santé sexuelle et procréative, les droits liés à la procréation et la planification familiale constitueront un thème central dans les trois prochains plans stratégiques, tant en matière de politique que de mise en œuvre, en particulier pour les plus vulnérables et marginalisés. Il a souligné que le FNUAP était un partenaire actif dans le mouvement lancé à l'occasion du 28^{ème} Sommet de l'Union africaine, à Addis-Abeba, pour revitaliser le partenariat Family Planning 2020. Il a souligné l'importance de la planification familiale en tant qu'élément

central du mandat du Fonds, avec des répercussions positives sur tous les autres aspects de ses travaux, y compris la réalisation du dividende démographique, couvrant à la fois les jeunes et les personnes âgées. Notant que le FNUAP jouait un rôle actif dans la coordination du système des Nations Unies pour le développement et l'harmonisation avec l'examen quadriennal, il a souligné que, pour s'acquitter de son mandat, le FNUAP avait besoin de l'appui politique du Conseil et d'un soutien financier solide, en particulier dans le financement de ses ressources de base. Il a appelé le Conseil à faire en sorte que les droits de l'homme demeurent indivisibles, car ils ne peuvent exister les uns sans les autres. Les systèmes de données, a-t-il noté, sont un facteur essentiel dans cette lutte, pour émanciper les individus, évaluer les résultats et orienter les investissements. Le FNUAP continuera de collaborer étroitement avec les membres du Conseil dans tous ces domaines.

Programmes de pays et questions connexes

48. La Directrice exécutive adjointe aux programmes du FNUAP a présenté le point de l'ordre du jour. Les directeurs régionaux du FNUAP pour les États arabes, l'Afrique orientale et australe, et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté les programmes de pays pour le Botswana et Haïti, ainsi que la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour la Somalie.

49. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour le Botswana (DP/FPA/CPD/BWA/6) et Haïti (DP/FPA/CPD/HTI/6).

50. Le Conseil d'administration a pris note de la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour la Somalie (DP/FPA/2017/3).

VI. Évaluation

51. La Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté le rapport sur l'évaluation thématique de l'appui du FNUAP aux adolescents et aux jeunes pour la période 2008-2015 (DP/FPA/2017/CRP.1), suivi de la réponse de l'administration présentée par la Directrice exécutive adjointe aux programmes du FNUAP.

52. Dans une déclaration commune, les délégations ont accueilli avec satisfaction l'évaluation opportune de l'appui du FNUAP aux adolescents et aux jeunes pour la période 2008-2015, ainsi que la réponse de l'administration, et ont salué le travail acharné du Bureau de l'évaluation, de l'équipe d'évaluateurs de l'Institut tropical et de santé publique suisse et du groupe de référence pour l'évaluation, qui, ont-elles noté, ont tous contribué à la rigueur de l'évaluation. Soulignant qu'il importe d'aider les adolescents et les jeunes, qui sont souvent confrontés à des obstacles sociaux et politiques pour réaliser pleinement leur potentiel, les délégations ont ajouté que le FNUAP devait rester en première ligne afin de répondre aux besoins des adolescents et des jeunes, en particulier en matière de santé sexuelle et procréative, compte tenu du net avantage comparatif du Fonds. Elles ont exprimé leur accord avec la recommandation de l'évaluation selon laquelle le FNUAP devrait se concentrer sur son mandat et sa valeur ajoutée, afin de continuer à diriger le programme plus large pour les adolescents et les jeunes, en particulier dans le cadre du Programme 2030. Elles ont félicité le Fonds d'incorporer systématiquement le respect des droits de l'homme, les interventions sexospécifiques et les démarches sensibles aux questions culturelles dans la

programmation des adolescents et des jeunes à tous les niveaux. Elles ont encouragé le FNUAP à continuer de s'appuyer sur ses solides résultats en matière d'appui aux adolescents et aux jeunes pour élaborer le nouveau plan stratégique pour 2018-2021.

53. Les délégations ont reconnu la recommandation de l'évaluation stipulant que le FNUAP devait renforcer sa clarté stratégique et la coordination de son appui aux adolescents et aux jeunes, et consulter plus étroitement les autres organismes du système des Nations Unies pour le développement afin d'anticiper les besoins des adolescents et des jeunes et d'y pourvoir. Elles ont souligné que tous les organismes devaient rester centrés sur les objectifs communs et les avantages comparatifs tout en coopérant plus activement avec les principales parties prenantes nationales et du système de santé et de protection. Elles ont également exprimé leur appui en faveur d'une plus grande intégration de la programmation pour les adolescentes. L'élaboration de programmes spécifiquement destinés aux adolescentes, ont-elles noté, devrait constituer un élément central dans le nouveau plan stratégique pour 2018-2021. Si l'on veut consacrer plus d'efforts dans ce domaine, il faut perfectionner les outils et les indicateurs sexospécifiques et inciter les hommes et les garçons à promouvoir l'égalité des sexes. Elles ont également exprimé leur accord avec la recommandation de l'évaluation selon laquelle le plan stratégique devait cibler les adolescents et les jeunes les plus marginalisés, grâce au renforcement de l'analyse et de l'utilisation des données, et ont convenu que le FNUAP devait proposer des définitions opérationnelles claires des « groupes marginalisés » et « vulnérables », une initiative qui permettrait de mieux cibler ce groupe dans la planification et la programmation futures, ont-elles souligné. Enfin, elles ont ajouté que le Fonds devrait poursuivre un dialogue constructif avec les adolescents et les jeunes à tous les niveaux de la programmation, et elles ont encouragé le FNUAP à travailler en étroite collaboration avec les jeunes et les autres parties prenantes grâce à un investissement accru dans les connaissances et les capacités locales. À cet égard, l'autonomisation des femmes et des filles est un objectif essentiel pour leur permettre de développer pleinement leurs aptitudes.

54. Les délégations se sont félicitées de la réponse de l'administration, notant qu'elle répondait adéquatement aux préoccupations exprimées tout en décrivant les prochaines mesures satisfaisantes. Soulignant les progrès accomplis à ce jour, les délégations ont été heureuses de constater que le FNUAP avait déjà commencé à donner suite à de nombreuses recommandations de l'évaluation. Elles ont noté avec satisfaction que l'Administration était réceptive à la recommandation selon laquelle le FNUAP devait continuer de coordonner et de fournir un appui global multisectoriel aux adolescents et aux jeunes, tout en garantissant le caractère central des besoins des adolescentes.

55. En réponse, la Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP a accueilli avec satisfaction les réflexions sur l'évaluation et la manière dont les recommandations devraient être incorporées dans le processus de planification stratégique du FNUAP. Elle a remercié l'administration pour sa réponse complète et détaillée à l'évaluation, et a exhorté le Conseil et l'administration du FNUAP à donner suite aux recommandations de l'évaluation dans les années à venir.

56. La Directrice exécutive adjointe aux programmes du FNUAP a souligné l'importance d'une plus grande coordination et d'une exploitation optimale des avantages comparatifs des organismes des Nations Unies, ainsi que la nécessité de disposer d'indicateurs intergénérationnels spécifiques sur les adolescentes qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes et incluent les hommes et les garçons.

Elle a convenu de la nécessité de définir les termes tels que « marginalisés » et « vulnérables », et a accueilli avec satisfaction les observations positives du Conseil sur le rôle phare que le Fonds continue de jouer dans le domaine des adolescents et des jeunes.

57. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/4 sur l'évaluation thématique de l'appui du FNUAP aux adolescents et aux jeunes (2008-2015).

58. Le Conseil d'administration a décidé de retirer le projet de décision sur l'évaluation thématique de l'appui du FNUAP à la planification familiale pour 2008-2013 (DP/FPA/2016/CRP.5). À cet égard, deux délégations, soulignant l'importance du contrôle et de l'encadrement sur la base d'évaluations indépendantes, ont regretté que le Conseil n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur le projet de décision sur l'évaluation thématique, qui avait déjà été reporté lors de la deuxième session ordinaire de 2016. Elles ont noté que le projet de décision était un texte de compromis très élaboré qui avait fait l'objet de vastes consultations et reçu un large appui du Conseil. Elles espéraient que l'administration du FNUAP avait pris note de cet appui et qu'elle mettrait en œuvre les recommandations de l'évaluation, en tenant le Conseil informé de ses activités de suivi dans l'élaboration du prochain plan stratégique pour 2018-2021.

Débat consacré à l'UNOPS

VII. Déclaration de la Directrice exécutive

59. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (disponible sur le site Web de l'UNOPS), la Directrice exécutive de l'UNOPS s'est félicitée de l'arrivée du nouveau Secrétaire général et de la nouvelle Vice-Secrétaire générale. Elle a indiqué que l'UNOPS coordonnerait ses activités avec leurs bureaux lors de l'élaboration du nouveau plan stratégique, qui serait pleinement conforme au Programme 2030. Elle a décrit l'UNOPS comme une entité distincte autofinancée, capable de déployer du personnel et des ressources avec une rapidité sans précédent pour répondre aux crises. À cet égard, elle a donné plusieurs exemples des contributions de l'UNOPS à la paix et à la sécurité. Elle a évoqué le soutien de l'UNOPS à l'Équipe de réserve de haut niveau pour l'appui à la médiation du Département des affaires politiques, qui a réalisé environ 100 déploiements en 2016, dont quelques-uns en seulement 16 heures après réception de la demande. Durant l'épidémie d'Ebola, l'UNOPS a mobilisé une équipe d'experts dans un délai de 12 jours, avec l'appui de la Bill and Melinda Gates Foundation. Au Mali, l'UNOPS a acheté 18 millions de dollars d'équipement en l'espace de deux semaines pour le Service de la lutte antimines de l'ONU; au Népal, l'organisation a engagé et équipé 2 500 topographes pour la construction de logements dans un délai de 16 jours après le tremblement de terre. Notant que la passation des marchés publics représentait la moitié des services fournis par l'UNOPS, la Directrice exécutive a déclaré que, bien que l'organisation se soit vue décerner le certificat de niveau or par l'Institut agréé des achats et des approvisionnements, l'UNOPS s'efforce d'améliorer davantage la collaboration, l'efficacité et la viabilité dans ses pratiques en matière d'achats, tel que demandé dans la résolution de l'examen quadriennal complet.

60. Indiquant que des investissements d'environ 4,5 milliards de dollars dans les infrastructures s'avèreraient nécessaires tous les ans pendant les 15 prochaines

années afin d'atteindre les objectifs de développement durable, la Directrice exécutive a décrit le mécanisme de capital d'amorçage de l'UNOPS, conçu pour attirer les capitaux des entreprises, des organisations et des fonds pour les investissements d'impact. Elle a décrit des projets d'infrastructure au Sierra Leone et à Sainte-Lucie susceptibles d'attirer l'investissement privé. En ce qui concerne les améliorations apportées au niveau de l'organisation, elle a décrit les mesures visant à renforcer la gestion des risques et les contrôles internes, notamment au moyen d'une nouvelle plateforme de gouvernance, de risques et de respect des normes pour améliorer la prise de décisions interne.

61. Les membres du Conseil d'administration ont félicité l'UNOPS pour la modernité et l'innovation de ses méthodes d'approvisionnement, de mise en œuvre et de gestion viables des projets, basées sur les principes du développement durable définis dans le Programme 2030. Ils ont salué la volonté de l'UNOPS d'assurer un service rapide et de maintenir les coûts faibles et les services accessibles pour les États Membres dans l'ensemble des contextes nationaux, y compris dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les États fragiles ou touchés par un conflit. Les délégations ont encouragé l'UNOPS à élaborer son nouveau plan stratégique dans un esprit d'ouverture et de collaboration, et de continuer à renforcer la gestion des risques et les contrôles internes. Certaines délégations se sont étonnées du faible niveau de dénonciation de fraudes.

62. En réponse, la Directrice exécutive de l'UNOPS a remercié les membres du Conseil d'administration pour l'appui ferme et continu qu'ils manifestent à l'égard de ses travaux dans les pays fragiles et touchés par des conflits. Elle a assuré les délégations de la solidité des mécanismes de lutte contre la fraude de l'UNOPS.

Débat consacré aux questions communes

VIII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

63. Le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD et du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2015 (DP/2017/11). La Directrice générale adjointe à la gestion du FNUAP a présenté le rapport de la Directrice exécutive intitulé Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour 2015 : état de l'application des recommandations (DP/FPA/2017/1). Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a présenté le rapport de l'UNOPS sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2015 (DP/OPS/2017/1).

64. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des opinions sans réserves émises pour le PNUD, le FENU, le FNUAP et l'UNOPS, et ont salué les progrès réalisés dans l'ensemble par les quatre organisations dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

PNUD

65. Les délégations, tout en félicitant le PNUD d'avoir obtenu une opinion sans réserve, se sont dites préoccupées par le fait que la moitié seulement des principaux

objectifs prioritaires avaient été atteints. Elles ont indiqué que le PNUD avait signalé au Conseil 16 cas de fraude ou de fraude éventuelle. Les délégations ont demandé si cela était dû à une augmentation de la fraude ou à l'amélioration de la capacité de signalement des fraudes. Les délégations ont également suggéré d'améliorer l'utilité de la réponse de l'administration aux rapports d'audit en reflétant plus pleinement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et en décrivant plus en détail comment le PNUD envisageait de les appliquer, en particulier pour les problèmes récurrents. Elles ont en outre recommandé de faire figurer un compte rendu succinct des mécanismes de surveillance montrant comment l'application serait surveillée.

66. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les mesures proposées pour remédier aux dysfonctionnements identifiés dans la gestion des achats, y compris la décision de transférer les achats à haut risque et de grand volume à des centres régionaux et à des centres mondiaux de services partagés. Néanmoins, elles ont réclamé un rapport actualisé sur la façon dont le PNUD entendait aborder les questions sous-jacentes qui ont été à l'origine des défaillances. Les délégations ont également demandé un complément d'information sur les plans et les progrès accomplis en vue de surveiller les bureaux situés dans les pays à risque.

67. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des Services de gestion du PNUD a accueilli avec satisfaction les suggestions sur la façon d'améliorer la réponse de l'administration aux rapports d'audit. Sur la question de la fraude, bien que l'on ne puisse pas confirmer si la hausse du nombre de fraudes signalées était due à un renforcement de la surveillance ou à une augmentation des fraudes, il a indiqué qu'actuellement le PNUD surveillait les transactions de plus près. En outre, il a signalé que le PNUD disposait d'une vaste stratégie de lutte contre la fraude et que des améliorations ciblées avaient été apportées dans les pratiques de fonctionnement en vue de renforcer la transparence. Enfin, il a reconnu qu'il restait beaucoup à faire en matière de gestion des projets, en particulier concernant la clôture des projets. Il a promis que le PNUD utiliserait davantage la politique d'évaluation révisée afin de renforcer les mécanismes de rétroaction sur les évaluations approfondies de l'efficacité de ses projets.

FNUAP

68. Les délégations ont salué les progrès accomplis par le FNUAP dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes depuis 2016. Elles ont relevé avec satisfaction l'opinion sans réserve obtenue par le FNUAP pour ses états financiers en 2015, et ont pris note des observations positives formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur la situation financière générale. Elles étaient préoccupées, cependant, par la baisse du financement des activités de base, et ont demandé des éclaircissements sur les démarches entreprises par le Fonds pour diversifier les sources de financement. Compte tenu de l'exposition du FNUAP aux risques dans des environnements opérationnels complexes, les délégations étaient satisfaites de constater des progrès dans les efforts déployés par le Fonds pour élaborer et mettre en œuvre son cadre de gestion du risque institutionnel. Elles ont accueilli avec satisfaction les recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur la nécessité de développer une stratégie mondiale d'atténuation des risques pour toutes les opérations du FNUAP, ainsi que des stratégies de réponse aux risques spécifiques de chaque pays. Elles étaient satisfaites des efforts constants déployés par le Fonds pour gérer les risques au

niveau local, mais ont encouragé la poursuite des travaux, souscrivant à la recommandation selon laquelle les bureaux de pays devaient documenter les processus d'évaluation des risques et élaborer des plans exhaustifs d'évaluation des risques, tout en renforçant les capacités du personnel. Elles ont encouragé le FNUAP à collaborer avec les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) afin d'optimiser la coopération dans ce domaine.

69. Les délégations ont appuyé la recommandation du Comité des commissaires aux comptes encourageant le Fonds à continuer de renforcer les capacités des partenaires d'exécution afin de mieux évaluer les résultats et de procéder à l'assurance de la qualité pour remédier aux faiblesses. Elles ont souscrit à la recommandation concernant la gestion axée sur les résultats, notant que cela permettrait d'améliorer la capacité du FNUAP à mesurer et à suivre les indicateurs. Elles ont encouragé le Fonds à travailler de concert avec les membres des équipes de pays confrontés à des défis similaires.

70. Les délégations ont appuyé sans réserve la recommandation du Comité des commissaires aux comptes de documenter le processus de détermination des taux de dépenses d'appui, en particulier au vu des ressources limitées. Elles se sont félicitées de la recommandation visant à renforcer les procédures d'achat et à réduire les risques, et ont encouragé le Fonds à collaborer étroitement avec les organisations du système des Nations Unies pour le développement afin d'améliorer les services communs dans ce domaine, ce qui aiderait le Fonds à maximiser les gains d'efficacité. Elles ont demandé des informations sur le nouveau système de suivi de produits Shipment Tracker du FNUAP et ont encouragé le Fonds à s'efforcer d'utiliser les ressources de façon optimale dans toutes les zones d'opération. Elles ont demandé au FNUAP de préciser comment la baisse des ressources de base et l'augmentation des contributions affectées à des fins spéciales avaient affecté son modèle opérationnel, et la manière dont les risques étaient atténués. Elles ont également demandé comment le Fonds gérait ses actifs à court terme ainsi que les risques et les fluctuations du taux de change. Enfin, elles ont demandé au Fonds de donner des précisions sur la manière dont l'évolution de la situation financière modifiait l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

71. En réponse, la Directrice exécutive adjointe à la gestion du FNUAP a déclaré que, en 2016, le FNUAP avait mis l'accent sur les problèmes récurrents signalés par le Comité des commissaires aux comptes, souvent soulevés également par les donateurs et les autres acteurs. Il est important pour le FNUAP de les examiner de manière globale, à l'issue d'un rigoureux processus d'identification, d'analyse et d'élaboration de plans d'action connexes. Elle a noté que le Fonds suivait étroitement les débats sur le financement des activités de base, au moyen d'une cartographie exhaustive des coûts, ajustant ses opérations en fonction de la disponibilité des ressources de base. De même, dans le cadre des mesures d'austérité, le FNUAP a suivi de près les voyages, les services de consultants, la formation et d'autres rubriques afin de veiller à ce que les activités aient un bon rapport qualité-prix, qu'elles soient axées sur les besoins et qu'elles aient un objectif et des résultats précis. Elle a noté qu'il vaudrait mieux examiner le modèle opérationnel dans le cadre des travaux entrepris par le Fonds pour élaborer son nouveau plan stratégique pour 2018-2021.

72. Le Directeur de la Division des Services de gestion du FNUAP a souligné que le Fonds était dans la seconde année de son cycle de gestion du risque institutionnel pour 2015-2016. Lors de la première étape, il fallait 138 unités administratives pour effectuer une évaluation complète des risques, processus qui s'était nettement amélioré par rapport à la première année, et il était nécessaire d'inclure des justifications concernant les risques inhérents et les risques résiduels; en cas de risque élevé, il fallait joindre un plan d'action. Lors de la deuxième étape, qui devrait commencer en novembre 2017, le FNUAP procédera à un examen de ces risques élevés par l'intermédiaire d'un groupe de travail sur le traitement des risques composé essentiellement de spécialistes qui examinent tous les domaines critiques, en faisant la distinction entre l'échelon local et celui de l'organisation. Il a noté que les unités administratives du FNUAP s'étaient concentrées sur 11 risques stratégiques, ainsi que sur la fraude dans cinq domaines chaque année, dans le cadre d'une stratégie plus large sur la fraude. Il a également déclaré que le FNUAP était sur le point de terminer la révision de la nouvelle politique en matière de fraude, qui devait être approuvée au cours du premier trimestre 2017. Cette approbation serait suivie par un vaste programme de formation destiné au personnel du FNUAP ainsi qu'aux partenaires d'exécution. Dans le même ordre d'idée, soulignant que près de 30 % des dépenses du FNUAP s'effectuaient au niveau national, il a fait observer que le Fonds avait pleinement adopté la politique harmonisée concernant les transferts de fonds en 2016. Le FNUAP a fait réaliser des examens annuels de la gestion financière de la majorité des dépenses des partenaires d'exécution par un cabinet d'audit indépendant; le Fonds continuera d'entreprendre ces examens en sus des vérifications ponctuelles au titre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Il a noté que le FNUAP avait commencé à utiliser le système de suivi de l'inventaire Shipment Tracker dans le cadre de sa gestion des ressources institutionnelles, et a ajouté que pour la gestion des devises et les autres questions financières, le Fonds continuait d'utiliser les services du PNUD, auxquels les deux organisations collaboraient étroitement dans le cadre de réunions régulières.

73. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/5 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2015.

IX. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

74. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD et la Directrice exécutive adjointe aux programmes du FNUAP ont présenté le rapport sur l'application des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (DP/2017/12–DP/FPA/2017/2), et le Directeur exécutif adjoint d'ONUSIDA a ensuite fait une déclaration.

75. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport et les résultats obtenus. Elles ont encouragé le PNUD et le FNUAP à rendre systématiquement compte des progrès et des résultats, et, ce faisant, à indiquer comment ces derniers étaient liés à leurs cadres de résultats respectifs. Les délégations souhaitaient notamment que les organisations rendent mieux compte au Conseil de coordination du Programme ONUSIDA des résultats imputables aux ressources de base d'ONUSIDA, en particulier du fait que la transparence et la responsabilité des coparrains étaient des

thèmes récurrents dans les réunions du Conseil de coordination du Programme. Elles ont souligné qu'ONUSIDA devrait faciliter la coordination et les synergies entre les différents coparrains, dans le cadre de son mandat de base visant à unifier le système des Nations Unies pour le développement dans la lutte mondiale contre le VIH et le sida. Elles ont ajouté qu'ONUSIDA, le FNUAP et le PNUD, devraient coordonner leurs activités conformément à leurs mandats et à la répartition convenue des tâches, en particulier en matière de santé sexuelle et procréative, d'éducation sexuelle complète, d'activités de sensibilisation destinées aux adolescents et aux jeunes, et de programmation en faveur des droits de l'homme. Les délégations ont encouragé le FNUAP et le PNUD à intégrer le VIH/sida dans leurs nouveaux plans stratégiques en vue d'appuyer l'exécution de la stratégie d'ONUSIDA pour 2016-2021, et à trouver des solutions à la situation financière difficile d'ONUSIDA.

76. Une autre délégation a exprimé son ferme soutien en faveur de l'ancrage des travaux d'ONUSIDA dans les principes des droits de l'homme et a souligné son solide bilan en tant que coordonnateur des Nations Unies dans la lutte contre le VIH et le sida. Toutefois, des ressources suffisantes sont indispensables à son succès et à la poursuite de la lutte contre le VIH/sida, et une diminution des ressources de base est donc préoccupante et pourrait compromettre les efforts visant à mettre un terme à la maladie. Les coparrains d'ONUSIDA ne devraient pas dépendre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités d'ONUSIDA pour l'appui financier, mais devraient également inclure les travaux liés au VIH/sida dans leur propre budget. En conclusion, la délégation s'est félicitée de la réunion convoquée conjointement par l'Administratrice du PNUD, en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, et par le Directeur exécutif d'ONUSIDA, et attend avec intérêt un modèle opérationnel plus solide et durable pour le Conseil de coordination lors de sa prochaine séance officielle en septembre 2017.

77. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe aux programmes du FNUAP a reconnu les demandes des délégations en faveur d'une plus grande clarté dans la présentation des rapports communs, une transparence et une responsabilité accrues, et le maintien d'une approche fondée sur les droits de l'homme. Elle a indiqué que le FNUAP avait présenté en détail son système de suivi du Programme commun ONUSIDA et avait cherché à établir un lien entre les produits et les indicateurs pertinents du cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités dans son système d'information stratégique interne. Dans le cadre de la réévaluation de la présentation des rapports pour son prochain plan stratégique pour 2018-2021, elle a assuré que le Fonds tiendrait compte des suggestions des délégations. Elle a souligné que le FNUAP était en train d'intégrer la question du VIH et du sida dans tous les domaines de résultats de son nouveau plan stratégique, en particulier ceux liés aux adolescents et aux jeunes qui constituent le groupe cible du programme conjoint PNUD-FNUAP appelé « Tous inclus ». Elle a également noté que le financement humanitaire du FNUAP comprenait une composante mobilisation pour prévenir le VIH et les infections sexuellement transmissibles. Elle a affirmé que le FNUAP avait reconnu la nécessité de renforcer la mobilisation des ressources tout en s'efforçant d'atteindre la complémentarité entre les coparrains, que le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités visait à favoriser. Elle a souligné que les exemples de réussite montraient que les projets d'intégration menés aux niveaux national et régional, comme l'approche du triple préservatif, constituaient des éléments déterminants, et que le FNUAP s'employait activement à

relancer son approche de la lutte contre le VIH/sida dans le cadre du Programme 2030.

78. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a également reconnu la nécessité d'établir des rapports plus systématiques sur le cadre de résultats du PNUD, nécessité qui devra être prise en compte dans la série des nouveaux plans stratégiques mieux intégrés qui seront élaborés d'ici à 2030. Il a noté que, les résultats étant globalement positifs, les organisations avaient tout à gagner en présentant les rapports de manière plus systématique. Il a reconnu que les questions à l'examen étaient essentielles et que la division du travail était cruciale pour cibler les populations clés, un domaine de travail risqué et difficile et la raison pour laquelle l'appui politique et financier du Conseil est si important. Il a souligné que les organisations du système des Nations Unies pour le développement parvenaient à bien travailler ensemble dans la lutte contre l'épidémie de VIH/sida, en grande partie grâce à ONUSIDA et à la répartition claire des tâches entre les coparrains, parmi lesquels la complémentarité constituent la norme et les dédoublements sont rares.

79. La Directrice exécutive adjointe d'ONUSIDA a souligné l'importance cruciale de maintenir l'appui politique et financier pour le programme commun, qui, a-t-elle souligné, pourrait permettre d'éradiquer l'épidémie d'ici à 2030 grâce à son approche accélérée et à la solidarité et l'engagement continus de ses partenaires. Elle a souligné que l'épidémie touchait les personnes les plus vulnérables de la société et qu'il était essentiel de mettre un terme au VIH/sida pour réaliser le Programme 2030. ONUSIDA s'est engagé à collaborer avec ses partenaires pour élaborer un modèle opérationnel durable et renforcé, qu'il présentera à la prochaine réunion du Conseil de coordination du Programme en septembre 2017, et surtout à obtenir des résultats au niveau des pays.

80. Le Conseil de coordination a pris note du rapport sur l'application des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (DP/2017/12–DP/FPA/2017/2).

X. Questions diverses

Manifestation spéciale du FNUAP : système d'information au sein des objectifs de développement durable

81. Le FNUAP a organisé la manifestation spéciale comme une plateforme afin d'encourager le débat sur les défis actuels et les perspectives liées au renforcement des systèmes de données nationaux pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030. Cette manifestation comportait trois exposés individuels, présentés par des membres du groupe d'experts et des spécialistes, portant sur des initiatives en cours en Afghanistan, en Ouganda et à El Salvador, et proposant une perspective nationale sur les problèmes rencontrés par les pays dès le début de la mise en œuvre du Programme 2030 et leurs réussites. Ces exposés avaient pour thème : a) Afghanistan : transformer les statistiques officielles pour appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable : utilisation des « mégadonnées » des images satellites pour le recensement en Afghanistan; b) Ouganda : renforcement des données pour le développement afin d'assurer le suivi et la mise

en œuvre du programme de développement durable; et c) El Salvador : effectuer une cartographie des grossesses précoces au moyen des registres administratifs. L'objectif de cette manifestation était triple : a) parvenir à une compréhension commune des domaines dans lesquels la collecte, le traitement et l'analyse des données doivent être améliorés en priorité, et mobiliser les parties prenantes en montrant des projets réussis; b) souligner les innovations en matière de collecte et d'analyse de données, en particulier dans les situations de crise et en l'absence de vastes mouvements de population; et c) démontrer la valeur des données démographiques infranationales afin de promouvoir les programmes gouvernementaux destinés à satisfaire les besoins essentiels des femmes et des filles. La manifestation a été présidée par le Président du Conseil et animée par le Directeur exécutif du FNUAP.

Décisions sur les plans stratégiques du PNUD et du FNUAP

82. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/6 relative à l'élaboration du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021.

83. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/7 sur l'élaboration du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021.
